



# Protéger les enfants en période de pandémie

## Résumé

La pandémie de la Covid-19 et les réponses des autorités sénégalaises ont eu un impact fort sur les droits des enfants et ont éprouvé le système national de protection de l'enfance. L'apparition de la maladie, au regard des conditions de vie de certaines catégories d'enfants, a constitué un risque pour la garantie du droit à être protégé et soigné. Les mesures de sécurité sanitaire prises ont entraîné l'interruption effective du droit à l'éducation et du droit aux loisirs accentuant ainsi les conditions de production de violence sur les enfants.

Des mesures ont été prises pour garantir à certaines catégories d'enfants le respect du droit à un refuge, à être secouru et à avoir une vie décente. Elles concernaient notamment les enfants en situation de rue et les enfants talibés, mais, elles n'ont pas été couronnées du succès espéré.

L'analyse de l'action des autorités publiques chargées de protéger les enfants montre que le Sénégal a encore beaucoup d'efforts à fournir pour satisfaire aux exigences minimales de protection de l'enfance.

Le programme de recherche 100Mille étudiants contre la Covid-19, menée par une équipe multidisciplinaire de chercheurs et d'étudiants en sciences sociales, a permis de produire des données probantes dans les domaines de la protection de l'enfance, des droits humains, de la santé, de la communication, de l'éducation, des violences faites aux femmes et aux filles, du secteur informel et de l'engagement communautaire. Dans le domaine spécifique de la protection de l'enfance, le travail d'analyse amène à faire les constats suivants :

## Faits saillants

- Une vulnérabilité accrue des enfants manifestée par une insécurité alimentaire et un risque élevé de violence.
- Une continuité pédagogique contrariée en raison des inégalités sociales et de genre.
- Une inefficacité des mesures de retrait de la rue des enfants talibés et des enfants en situation de rue.
- Des structures administratives de protection de l'enfance dépassées par les urgences.



# Introduction

Dès l'apparition des premiers cas de Covid-19 au Sénégal en mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence, fermé les établissements d'enseignement, suspendu tous les rassemblements et instauré un couvre-feu sur toute l'étendue du territoire national pour protéger les populations et arrêter la propagation du virus. Ce dispositif a eu un impact sur la situation de différentes catégories de personnes vulnérables notamment les enfants qui ont des besoins spécifiques en termes d'accès à la santé et aux lieux de socialisation (école, daara, espace de loisirs).

## Méthodologie

Pour les besoins de l'analyse des conséquences de la Covid-19 sur les droits et la protection des enfants, des enquêtes qualitatives et quantitatives ont été menées. La collecte des données a été réalisée auprès des familles, des acteurs étatiques (services de protection de l'enfance, service judiciaire, inspection d'académie) et des acteurs de la société civile et acteurs ou leaders communautaires (ONG, maîtres coraniques, «Ndayi Daara», «Badiénou Gokh») dans 10 districts sanitaires (5 les plus touchés et 5 les moins touchés par la pandémie au 3 mai 2020) choisis dans les régions de Dakar (Dakar-Ouest, Dakar-Sud, Guédiawaye et Keur Massar), de Diourbel (Bambey et Touba), de Tambacounda (Goudiry et Makacoulibantang) et de Ziguinchor (Diouloulou et Ziguinchor). Le travail de collecte des données s'est déroulé entre août et septembre 2020. Au total, 9.054 questionnaires ont été administrés et 69 entretiens (47 dans les régions et 22 à Dakar) et 10 notes de terrains (6 dans les régions et 4 à Dakar) réalisés.

## Résultats

La pandémie de la Covid-19 et les réponses apportées pour la juguler ont accru la vulnérabilité des enfants. Les mesures de riposte ont provoqué des bouleversements de divers ordres qui ont affecté les relations sociales (familiales, amicales, etc.) et les routines quotidiennes. Les répercussions sur le bien-être, le développement et la protection des droits des enfants sont mises en exergue dans cette note. Ainsi, il a été relevé que :

- Le droit d'avoir un nom n'a pu être totalement respecté en raison de la fermeture des centres d'état civil qui a empêché de procéder, en temps utile, aux déclarations de naissance.
- Le ralentissement économique a entraîné une baisse de revenus qui a eu pour conséquence d'accroître la pauvreté. Le droit à une alimentation suffisante et équilibrée a souffert des difficultés des familles pour

satisfaire tous les besoins des enfants. La conjoncture économique défavorable et le chômage ont généré une augmentation du nombre d'enfants en situation de vulnérabilité, dans la cellule familiale comme en dehors de celle-ci. Pour beaucoup, l'insécurité alimentaire s'est aggravée.

- Le droit à l'éducation a été fortement atteint. Les mesures prises pour garantir la continuité pédagogique n'ont pas été efficaces en raison d'un accès inégal au dispositif mis en place. En effet, la fracture numérique et la difficulté d'accès à certaines ressources pédagogiques ont entravé la mise en œuvre des mesures pour la continuité pédagogique.
- Pour nombre d'enfants, les droits à être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation ont été malmenés au sein des cellules familiales.
- Une aggravation de la situation des enfants talibés, des enfants de rue et des enfants travailleurs ont ainsi compromis leurs droits d'avoir un refuge, à être secourus, et d'avoir des conditions de vie décentes.
- Les enfants travailleurs ont subi une réduction de leurs activités et corrélativement de leurs revenus. La plupart des enfants travailleurs s'activent dans le secteur informel dont les activités étaient au ralenti durant cette période. Ils ont éprouvé des difficultés assimilables à celles des enfants talibés et des enfants en situation de rue. Mais, peu d'actions des pouvoirs publics ont été spécifiquement orientées vers les enfants travailleurs. De sorte que ce sont les acteurs de la société civile qui ont essayé, tant bien que mal, d'apporter des réponses éparpillées au regard des besoins identifiés : mise à disposition de denrées alimentaires, petits soutiens financiers.
- Le ralentissement des procédures administratives et judiciaires a eu pour effet de plaquer au premier rang la situation des enfants en conflit avec la loi à la suite de la suspension des audiences des tribunaux. Ceci a eu des conséquences sur la durée d'incarcération des mineurs en attente de jugement.
- La faiblesse des moyens humains, financiers et matériels des services étatiques de protection de l'enfance (services de l'Action éducative en milieu ouvert, Direction de l'éducation Surveillée et de la Protection Sociale et Centres de sauvegarde) les a empêché d'intervenir efficacement dans les opérations de retrait des enfants de la rue et de protection des enfants talibés, des enfants travailleurs et des enfants en conflit avec la loi.
- Les organisations de la société civile intervenant dans le champ de la protection de l'enfance ont eu une action remarquable dans l'accompagnement des pouvoirs publics.

# Conclusion

L'analyse de l'impact de la Covid-19 sur les droits et la protection des enfants et sur le système sénégalais de prise en charge des enfants fait apparaître la faible résilience du cadre sénégalais de protection des enfants dans un contexte de pandémie. Si des interventions ont été menées, elles n'ont pas toutes et toujours été à la hauteur des besoins de prise en charge des enfants face à la maladie et ses conséquences. Par ailleurs, les enfants en situation de rue, les enfants talibés, les enfants travailleurs et ceux en conflit avec la loi ont fortement souffert de la pandémie et de la mise en œuvre des mesures de restrictions de mobilité.

Il faut, par ailleurs, noter la faiblesse des moyens des structures étatiques impliquées dans la protection et la promotion des droits des enfants.

Alors que traditionnellement les enfants étaient bien pris en charge par toute la communauté sociale, on constate aujourd'hui un recul de la centralité de l'enfant dans la société moderne. La pandémie a renforcé cette impression de désintérêt.

## Recommandations

Pour une meilleure prise en charge des droits de l'enfant en contexte de crise, les recommandations ci-après sont importantes :

- Adopter un code de l'enfant pour avoir une cohérence juridique sur le statut de l'enfant et sur la protection qui lui est due au sein de la famille et par les pouvoirs publics.
- Mettre en place un dispositif de détection et d'information sur les violences subies par les enfants dans les familles.
- Définir un statut de l'enfant-travailleur tenant compte de la nécessité de le protéger et de préserver sa dignité. Aller vers la définition de ce statut prenant en compte les

deux statuts de vulnérabilité : celui d'enfant et celui de travailleur.

- Définir un cadre juridique du daara avec l'exigence de disponibilité d'un minimum incompressible de moyens pour assurer la subsistance et l'hébergement des talibés ;
- Renforcer le dispositif de retrait et de rapatriement des enfants talibés et des enfants de la rue.
- Oser la déjudiciarisation du traitement de la délinquance juvénile en mettant en place des dispositifs de médiation et de rééducation non juridictionnels.
- Renforcer les liens entre les services de police et les services de protection de l'enfance pour une prise en charge rapide des enfants en danger ; il s'agira de définir, parallèlement, des alternatives à l'emprisonnement, notamment les travaux d'intérêt général.
- Réorganiser le service de l'état civil au regard de la politique de décentralisation et donner aux chefs de village et aux délégués de quartiers une vraie compétence de réception de déclaration de naissance, en relation avec l'officier principal ou secondaire de l'état civil.
- Refonder le système sénégalais de promotion et de protection des droits de l'enfant afin de revoir les missions, l'organisation et les moyens des instances intervenant dans la protection desdits droits. Dans cette perspective, une meilleure implication des acteurs de la société civile dans le processus décisionnel et dans le dispositif de mise en œuvre des mesures protectrices des enfants s'avère indispensable.

### Pour en savoir plus

- NGOM Mb. et SENE K. (2021). Droits et la protection de l'enfance en contexte de COVID-19 au Sénégal. Une analyse à partir des données d'enquête du programme 100Mille étudiants contre Covid-19, Saint-Louis, LASPAD.
- [www.etudiantscontrec19.sn](http://www.etudiantscontrec19.sn)

## Remerciements

Nos sincères remerciements aux jeunes chercheurs du programme **100Mille étudiants contre Covid-19**, à tous les étudiants qui se sont mobilisés dans les différentes phases, et à l'ensemble des partenaires : le Centre des opérations d'urgence sanitaire (COUS), le Fonds des Nations unies pour enfance (UNICEF), Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), la Fondation de la Bank of Africa, la Croix-Rouge Sénégalaise, et les universités publiques sénégalaises.



Laboratoire d'Analyse des Sociétés et Pouvoirs/Afrique-Diaspora  
Université Gaston Berger, BP. 234 Saint-Louis, SÉNÉGAL  
[www.laspad.org](http://www.laspad.org)